



**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**

*

Rossinière, le 18 février 2025

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 01/2025 de la Municipalité au Conseil Communal concernant une demande de crédit pour la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

CONTEXTE GÉNÉRAL

Afin de garantir la pérennité des prestations des différentes institutions de soins (hôpital, établissement médico-social et organisation d'aide et soins à domicile) dans les régions périphériques, sous l'impulsion de l'Etat, trois pôles santé ont vu le jour dans le canton de Vaud il y a maintenant une dizaine d'années : le Réseau Santé Balcon du Jura (RSBJ), le Pôle Santé Vallée de Joux (PSVJ) et le Pôle Santé Pays-d'Enhaut (PSPE).

Le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut (PSPE) est une fondation de droit privé reconnue d'intérêt public, fondée en 2016 avec pour mission de maintenir et développer des infrastructures sanitaires dans notre région. Elle fournit une large gamme de services tels que de l'aide et des soins à domicile (CMS), des prestations d'hébergement (EMS et CAT) et un hôpital offrant des prestations stationnaires et ambulatoires, dont notamment :

- Une polyclinique ;
- Un service d'urgences ;
- Des consultations médicales spécialisées (chirurgie, orthopédie, ORL, cardiologie, dermatologie, gynécologie) ;
- Un centre de dialyse ;
- Des traitements de chimiothérapie et d'immunothérapie ;
- Un service de radiologie ;
- Un service de physiothérapie et d'ergothérapie ;
- Un laboratoire ;
- Des consultations diététiques ;
- Un suivi diabétique ;
- Des examens de santé mentale ;
- Des prestations sociales.

Le PSPE dessert environ 5'000 habitants, dont 26 % ont plus de 65 ans, contre 16% dans le Canton de Vaud. Avec l'arrivée des *baby-boomers*, cette proportion augmentera.

Avec plus de 200 collaborateurs, le PSPE est le plus grand employeur du Pays-d'Enhaut.

INFRASTRUCTURES ACTUELLES

Le bâtiment actuel de l'hôpital, construit en 1979 par les architectes Charles Kleiber et Blaise Junod, a servi les besoins des patients pendant 45 ans. Aujourd'hui, il ne répond plus aux normes en vigueur notamment en matière d'isolation et de prévention contre les incendies.

Par courrier du 12 mars 2024, l'ECA a donné au PSPE un dernier délai à fin 2028 pour l'exploitation de l'actuel bâtiment, exigeant soit une remise aux normes intégrale, soit une démolition/reconstruction.

Au vu de l'état du bâtiment actuel et des coûts nécessaires à une remise en état, le Conseil de Fondation du PSPE a opté pour une démolition/reconstruction, permettant de répondre aux besoins à venir sur une base solide et durable.

PROJET DE SANTE POUR LA REGION

Dans un monde de la santé sous tension, où ferment et se regroupent chaque année de nombreuses structures, le maintien d'un hôpital au Pays-d'Enhaut se justifie par la distance séparant la région des prochains hôpitaux.

L'éloignement n'est certes pas un obstacle pour les traitements planifiés, ni même pour la majorité des urgences dans la mesure où un hélicoptère assure le transport rapide en cas de besoin. En l'absence d'une structure locale, l'accès aux soins de base serait toutefois entravé, allant jusqu'à entraîner le renoncement à des prises en charge nécessaires. Certains facteurs de guérison tels que le maintien dans le cadre de vie et le soutien de l'entourage seraient en outre affaiblis, en particulier pour les personnes âgées, qui forment l'essentiel de la patientèle.

Tant les communes que le Conseil de fondation estiment donc nécessaire de remettre sur pied une structure polyvalente offrant des prestations ambulatoires et stationnaires.

La reconstruction d'une telle structure n'implique pas la simple reconduction des prestations actuelles. Elle constitue au contraire l'occasion de repenser le modèle. À ce titre, le Conseil de fondation du PSPE a pris l'option de suivre la tendance démographique locale en mettant l'accent sur les soins aux seniors d'une part ; sur la santé communautaire d'autre part, avec une attention spéciale portée aux jeunes de moins de 25 ans.

Il est aujourd'hui admis que le PSPE ne sera pas en mesure de proposer une gamme de prestations aussi étendue que les structures disposant d'un grand bassin de population. Les prestations nécessitant un plateau technique sophistiqué et coûteux, en particulier, n'atteindront pas le seuil de rentabilité garantissant une activité pérenne. L'objectif réaliste est donc de maintenir une large gamme de prestations de base, de développer certaines activités spécialisées porteuses, et de mettre en place pour le surplus un tri et un système d'acheminement efficaces des patients vers les grandes structures cantonales (Rennaz, CHUV, etc...).

PROJET DE CONSTRUCTION

La construction d'un hôpital est complexe, devant répondre à une myriade de normes et s'inscrire dans le Programme pluriannuel des investissements du Conseil d'Etat. Au vu du montant investi, il sera nécessaire de passer par les marchés publics. Le concours d'architecte, qui constitue la première étape, durera entre 12 et 18 mois.

Prestations prévues

Les principales prestations prévues par la Direction du Pôle Santé et le Conseil de fondation dans le nouveau bâtiment sont les suivantes :

- 12-17 lits hospitaliers
- Un cabinet de groupe
- Des locaux pour des consultations spécialisées (médicales et préventives)
- Une polyclinique
- Un service d'urgence ou de permanence
- Des prestations de radiologie et de scopies
- Des prestations de physiothérapie et d'ergothérapie

Selon la Direction et le Conseil de fondation du PSPE, les prestations effectivement offertes dépendront des fonds levés. Dans le cas où ceux-ci s'avèreraient plus faibles qu'escompté, une priorisation devra être effectuée. Sur le plan politique, des changements importants pourraient intervenir aux niveaux fédéral et cantonal dans les années à venir, découlant par exemple d'initiatives populaires sur la réduction des coûts de la santé, limitant potentiellement le type de prestations autorisées dans les structures de petite taille. Certaines prestations, telles que le maintien d'un service d'urgences 24/7, sont d'ores et déjà remises en question par certains acteurs. Il est donc difficile pour le PSPE d'établir une liste définitive des services qui seront effectivement fournis. Au strict minimum, on peut affirmer qu'une région telle que le Pays-d'Enhaut doit être dotée d'un centre hébergeant des prestations ambulatoires générales, dont un cabinet de groupe répondant aux besoins locaux, et spécialisées.

Business plan

Plusieurs business plans ont été élaborés pour illustrer le fonctionnement du futur établissement. Quoiqu'ils représentent une amélioration par rapport aux chiffres actuels, aucun ne permet à ce jour d'atteindre l'équilibre financier en incluant des lits hospitaliers. L'État, conscient de cette difficulté, prévoit d'édicter un décret dans le courant de l'année 2025 garantissant le financement des trois Pôles Santé (Pays-d'Enhaut, Vallée de Joux, Sainte-Croix), y compris leur activité stationnaire, à la condition que les prestations prévues correspondent à la politique de santé publique cantonale.

Les prestations prévues par le PSPE correspondent à la politique cantonale. Il n'existe toutefois à ce jour pas de certitude absolue que le décret voie effectivement le jour. Des baisses fiscales pourraient notamment contraindre le Canton à effectuer certains choix. En ce cas, le PSPE devrait revoir sa copie et se tourner vers une structure purement ambulatoire.

En synthèse, l'objectif est de maintenir des prestations hospitalières, pour autant que leur pérennité soit garantie par l'État qui devrait se prononcer sur ce sujet dans le courant de l'année 2025. À défaut d'un tel soutien, la région devra se doter d'un centre de santé offrant des prestations ambulatoires (prise en charge n'excédant pas 24h), moins coûteuses à l'investissement et au fonctionnement, mais ne permettant pas d'hospitalisation à proprement parler.

Coûts

Le PSPE n'est pas en mesure de présenter un avant-projet architectural au sens propre du terme, et donc une estimation fiable des coûts, plusieurs inconnues subsistent concernant l'implantation, la démolition de l'hôpital existant, la maîtrise de l'ouvrage etc... Le PSPE se base sur la comparaison avec des structures existantes qui suggère qu'au moins CHF 20 millions seront requis pour construire un bâtiment hébergeant les services souhaités et acheter l'équipement nécessaire. Les hypothèses de travail retenues s'agissant des prestations stationnaires sont le maintien des soins aigus et de la réadaptation, avec un accent mis sur la gériatrie, compte tenu de la structure démographique de la région.

FINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE PSPE ET LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTEAU-D'OEX

Le PSPE ne dispose actuellement pas de fonds propres. L'État n'investit quant à lui pas directement dans les infrastructures hospitalières et ambulatoires, mais peut octroyer des garanties facilitant l'accès à des emprunts à des taux avantageux. Il prévoit en outre, comme indiqué ci-dessus, d'édicter un décret garantissant le déficit de fonctionnement du PSPE, en couvrant notamment les charges d'investissement.

Le PSPE estime qu'il doit réunir un minimum de CHF 4'000'000.00 de fonds propres pour envisager une reconstruction. Tout montant supplémentaire serait évidemment bienvenu, car il permettrait de réduire les remboursements d'intérêts, renforçant ainsi la situation financière courante de l'établissement dès sa mise en exploitation.

Un rétroplanning sommaire démontre qu'afin de respecter l'échéance posée par l'ECA, la levée de fonds devrait être achevée au 30 juin 2025.

Soutiens privés

Compte tenu de l'ampleur du projet, le soutien de donateurs privés est crucial. Pour que ces derniers s'engagent financièrement, il est indispensable que les collectivités publiques manifestent un soutien clair et envoient des signaux positifs.

Le plan de financement du PSPE et de la Municipalité de Château-d'Oex part de l'hypothèse que le Canton validera le soutien pérenne à l'activité hospitalière des Pôles. Son timing anticipé répond à l'urgence imposée par l'ultimatum de l'ECA et au rétroplanning qui en découle, notamment la levée de fonds auprès de privés. La libération du montant prévu sera néanmoins soumise à certaines conditions strictes, dont l'adoption du décret cantonal. Si cette condition n'est pas remplie, des mesures devront être rapidement prises pour garantir la réalisation d'un « plan B ». Le Conseil sera alors consulté pour évaluer l'opportunité, la forme et l'ampleur d'un soutien communal.

Soutiens communaux

En 2022, les communes du Pays-d'Enhaut ont accepté de soutenir le PSPE à hauteur de CHF 600'000.00, dont CHF 80'000.00 pour la commune de Rossinière, en vue de la mise aux normes de l'héliport. Après discussion avec l'OFAC, il a été convenu de reporter ces travaux, sous réserve qu'un projet concret de construction soit élaboré.

Ces CHF 600'000.00, bien qu'ils n'aient pas encore été utilisés, ont été validés par les conseils communaux des trois communes. La destination de ces fonds reste conforme à la décision du préavis initial, soit la mise aux normes et la rénovation de l'héliport, étant entendu que le projet actuel implique soit l'intégration de l'héliport au nouveau bâtiment, soit sa réfection telle qu'initialement prévu. Ce montant fait donc partie de l'enveloppe totale prévue pour le Pôle santé.

Soutien de la commune de Château-d'Oex

En considérant ces éléments et l'importance vitale de cette structure pour la région, il est proposé par la Municipalité de Château-d'Oex que les communes du Pays-d'Enhaut contribuent à hauteur de CHF 1'400'000.00. Cette somme s'ajouterait aux CHF 600'000.00 déjà votés et serait répartie en neuvièmes comme suit :

Château-d'Oex (6/9) :	CHF 935'000.00
Rougemont (2/9) :	CHF 310'000.00
Rossinière (1/9) :	CHF 155'000.00

L'octroi de ce montant sera soumis à la condition que l'entier des fonds propres minimaux soient trouvés, que le décret cantonal garantissant le financement pérenne du PSPE soit adopté, et qu'un permis de construire soit délivré et entré en force. Des parties de ce montant pourront être octroyées en vue de la réalisation des étapes menant au permis de construire, notamment le concours d'architecte. Ces participations, si nécessaires, seront accordées par les communes selon la même clé de répartition que celle appliquée au montant total de CHF 1'400'000.00.

Le 13 février 2025, le Conseil Communal de Château-d'Oex a accordé un crédit de CHF 935'000.00 en faveur de la Fondation Pôle Santé.

POSITION DE LA MUNICIPALITE DE ROSSINIÈRE

La Municipalité soutient fortement la reconstruction de l'hôpital du Pays-d'Enhaut, elle s'y implique d'ailleurs depuis de nombreuses années. Votre exécutif est prêt à engager une participation financière de la commune avec l'aval du Conseil Communal comme elle l'a déjà fait avec le préavis concernant l'héliport.

Cependant, engager la commune pour financer un projet de construction qui n'existe pas, avec des montants basés sur des estimations et suppositions n'est pas acceptable aux yeux de la Municipalité. Une construction de cette ampleur se compose d'étapes cruciales : concours d'architecte, avant-projet, projet, coûts de construction, obtention du permis de construire etc... Le « programme » du bâtiment est loin d'être défini, la question d'un partenariat public-privé peut se poser en fonction de l'affectation des locaux, d'où également la question de la maîtrise de l'ouvrage.

Débloquer un crédit de participation global dont des parties pourraient être utilisées pour certaines étapes comme le propose la Municipalité de Château-d'Oex équivaut à accorder un « chèque en blanc » à une institution (PSPE) qui de plus est financièrement très fragile. Il faut également souligner que le seul repère connu dans le temps est l'ultimatum à fin 2028 donné au PSPE par l'ECA pour la mise en conformité de l'hôpital actuel, on ne sait ni quand ni pourquoi tout ou partie des participations financières des communes devraient être versées. Les décisions financières des communes sont prises en fonction de leur capacité financière d'aujourd'hui, personne ne sait de quoi sera fait demain. Ces crédits « en provision sous conditions » proposés par la Municipalité de Château-d'Oex dont on ne connaît pas les délais de paiement et les affectations définitives sont de véritables « bombes à retardement ».

Pour la Municipalité de Rossinière, chercher des fonds publics et privés pour financer un projet de construction d'un bâtiment hospitalier qui n'existe pas est prématuré, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

En revanche il est primordial et urgent de lancer au plus vite les phases préliminaires incontournables : concours d'architecte (définition du programme des locaux) et avant-projet, afin de connaître les tenants et aboutissants du projet, les coûts des différentes phases de construction et la planification des financements. Les CHF 600'000.00 octroyés par les communes en 2022 pour l'héliport devraient couvrir en partie les coûts liés au concours d'architecte.

CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- **D'autoriser l'affectation du crédit de CHF 80'000.00 accordé par le Conseil Communal (préavis n°4/2023 en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères) au financement des phases préliminaires du projet de reconstruction de l'hôpital du Pays-d'Enhaut : concours d'architecte et avant-projet**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Jean-Pierre Neff


Nathalie Yersin

